

# Dossier de demande de subvention 2023



## Préambule

Riche de près d'une centaine d'associations, Pélussin bénéficie d'un tissu associatif diversifié s'adressant aux enfants comme aux adultes. Les activités proposées et les projets portés permettent un développement culturel, éducatif et sportif. Elles créent du lien social, rapprochent les populations et les générations en faisant vivre les valeurs du collectif, du partage et de la solidarité. Les manifestations et événements organisés par ces associations contribuent à animer et rythmer la vie de la commune.

La ville de Pélussin soutient activement les initiatives associatives et, à ce titre, accorde traditionnellement 2 types de subventions aux associations qui en font la demande : les **aides financières directes** et les **aides indirectes en nature** (mise à disposition de matériel, de personnel et de locaux).

Dès 2023, la municipalité s'engage dans une démarche de transparence à l'égard des associations bénéficiaires et en cohérence avec les orientations de la commune.

**Objectifs affichés** : mieux connaître les associations pour mieux les accompagner, garantir une équité de traitement et développer le partenariat entre la ville et les associations.

---

## Les évolutions majeures du règlement d'attribution de subvention en 2023 :

1 / Les trois différentes subventions accessibles aux associations sont formalisées par 3 volets de dépôt différents.

2 / Les aides indirectes apportées collectivement et individuellement aux associations sont enfin quantifiées et valorisées. Elles ne rentrent toutefois pas en ligne de compte dans le calcul des financements attribués.

3 / Deux types d'aides financières directes sont accessibles aux associations qui remplissent les conditions d'éligibilité :

- **La subvention de fonctionnement** dont le montant (plafonné à 500 €) est indexé sur le nombre d'adhérents et d'équivalents temps plein de l'association.
- **La subvention de projet d'action** dont le montant (plafonné à 1000 € par action) dépendra du budget prévisionnel de l'action et du nombre de projets déposés par l'ensemble des associations.

Dès l'année prochaine, seront priorisés les projets associatifs et les projets d'action s'inscrivant dans une vision d'un Pélussin 2026, ville dynamique et inspirante, ville du vivre et du faire ensemble, ville qui s'adapte aux changements climatiques.

Les actions aidées tendront alors à la mutualisation des moyens, le partage de valeurs et la co-animation d'événements. Une attention particulière sera portée au suivi et l'accompagnement de ces actions.

## Dossier de demande de subvention 2023

Les volets correspondants aux différents types de demande de subvention sont à télécharger sur le site de la commune ou à récupérer en mairie à partir du 16 janvier 2023.

Le dossier doit être déposé avant le **jeudi 16 mars 2023** en version papier au secrétariat de mairie ou en version numérique à [animation@ville-pelussin.fr](mailto:animation@ville-pelussin.fr)

**Tout dossier incomplet ou réceptionné hors délai ne sera pas instruit**

---

### 3 volets pour 3 types de subventions : **Volet A / Volet B / Volet C**

---

Vous représentez une association déclarée loi 1901 à but non lucratif dont le siège social **et/ou** une ou plusieurs activités se déroulent sur la commune de Pélussin.

- L'association :
  - utilise ou souhaite utiliser de manière régulière ou occasionnelle un équipement municipal pour l'exercice d'une de ses activités (espace intérieur ou extérieur)
  - bénéficie ou souhaite bénéficier de manière régulière ou occasionnelle d'un local de stockage
  - souhaite emprunter du matériel pour une manifestation (tables / bancs / barnums...)

→ **Volet A**

---

- L'association :
  - sollicite une aide financière directe pour le financement de charges administratives et de frais de gestion (fonctionnement de l'association)

→ **Volet A + Volet B**

---

- L'association :
  - sollicite une aide financière directe pour contribuer à la réalisation d'un ou plusieurs **projets d'action** pour une activité régulière annuelle, un événement occasionnel ou un investissement matériel (2 maximum)

→ **Volet A + Volet B + Volet C**

---

### Des questions, des difficultés pour compléter votre dossier ?

Prenez rendez-vous auprès des élu·es en charge de la vie associative

→ en ligne à partir du planning > [RDV SARA](#)

→ par téléphone auprès de Thomas BRUHAT au 04 74 87 62 02